

Hydro-Québec face aux enjeux de la transition énergétique

Mars 2024

© Institut de recherche en économie contemporaine
ISBN: 978-2-925456-05-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2024
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2024

10555, av. Bois-de-Boulogne,
CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Notice biographique

Noël Fagoaga possède une maîtrise en génie des bioprocédés et une maîtrise en environnement et développement durable. Il travaille sur les enjeux liés à la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques. Ces sujets de prédilection sont les filières de valorisation de la biomasse, les phytotechnologies, la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'énergie et leur intégration au sein des réalités territoriales.

Table des matières

I.	Des défis énergétiques pour Hydro-Québec.....	1
II.	Un avenir énergétique instrumentalisé	2
III.	L'offre énergétique.....	3
	Énergie patrimoniale et postpatrimoniale	3
	Autoproduction.....	4
	Le rôle de la Régie	4
IV.	La demande énergétique	5
	Transports.....	5
	Clientèle industrielle.....	5
	Stratégie commerciale	6
	PME	6
	La clientèle résidentielle.....	7
V.	Hydro-Québec en action	7
	Le plan d'action 2035	7
	L'impact sur le territoire	8
	Les risques pour le Québec.....	9
VI.	Un débat nécessaire	10

I. Des défis énergétiques pour Hydro-Québec

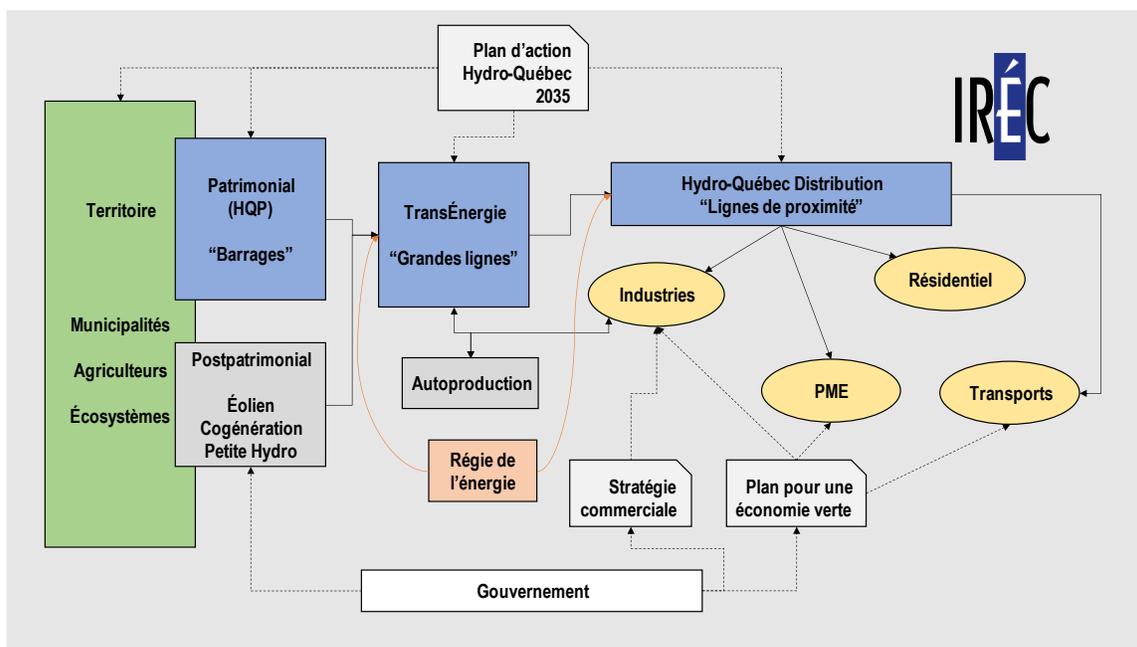
La décision, prise au début des années 2000, de procéder par appels d'offres pour assurer le l'approvisionnement d'Hydro-Québec pose des enjeux pour la préservation de la maîtrise énergétique du Québec et pour la capacité pour les Québécois de réaliser une transition énergétique juste. La lutte aux changements climatiques est complexe et, comme les risques liés à l'adaptation, demande une approche élargie à toutes les composantes de la société. Elle renvoie au renouvellement du modèle de développement. Les orientations récentes d'Hydro-Québec soulèvent des enjeux majeurs à cet égard. Il importe de les examiner avec la volonté de s'assurer de combiner l'héritage de la mission de service public d'Hydro-Québec avec les réponses aux défis que comporte la transition énergétique que la planète nous commande. Allier la préservation de nos écosystèmes, celle de nos communautés et la capacité à habiter le territoire de manière pérenne nécessite un réel débat national que l'actuel gouvernement ne souhaite pas aborder. Il est pourtant essentiel de le faire.

Hydro-Québec a été voulue et pensée comme un instrument de service public. Ses réalisations constituent un héritage précieux qui ne doit pas être dénaturé. Il doit rester au service des défis que la lutte aux changements climatiques impose à notre société. Et ces défis ne relèvent pas d'abord de la logique du marché, mais bien de choix de société. Pour y voir clair, il est nécessaire de poser les fondements du débat énergétique sur la manière dont nous voulons habiter notre territoire et utiliser nos ressources énergétiques pour y parvenir.

Hydro-Québec constitue le moteur d'une transition énergétique ambitieuse et répondant aux aspirations de la société québécoise. Ses orientations engagent le Québec tout entier. On ne peut les réduire à la seule discussion des occasions d'affaires qu'elle pourrait saisir ou des technologies qu'elle devrait privilégier. Les enjeux touchant l'avenir énergétique sont certes complexes et, précisément pour cela, ils doivent faire l'objet d'une réflexion collective large, menée avec rigueur dans un débat national. Pour y parvenir, il faut d'abord bien lire ce qui sous-tend les termes du contexte de la transition énergétique au Québec et comment cela affecte l'action d'Hydro-Québec.

La transition énergétique du Québec est devenue un sujet largement instrumentalisé dont il faut bien saisir la portée idéologique. Cela s'ajoute à un contexte énergétique déjà soumis à l'influence directe du gouvernement sur la production d'électricité par décret. Nous cherchons donc dans ce document à aborder les interventions qui ont un impact sur l'action d'Hydro-Québec. Nous proposons une approche simplifiée et schématisée afin de pouvoir mieux aborder la complexité du débat. Les composantes de cette schématisation se retrouvent ainsi dans la structure de ce texte.

Schématisation des dynamiques influençant le rôle d'Hydro-Québec dans la transition énergétique



II. Un avenir énergétique instrumentalisé

L'avenir d'Hydro-Québec est un sujet complexe lié à une surpolitisation de la question énergétique dans une logique de développement économique. Cela fausse les termes d'une réflexion rigoureuse sur la transition énergétique. Un tournant a été pris avec l'adoption de la loi 44, « visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification », adoptée en 2020. Cette loi a d'abord entraîné l'abolition de « Transition énergétique Québec » qui avait été conçue comme une instance de coordination et de financement des initiatives. Elle a également aboli le conseil de gestion du Fond vert désormais appelé Fonds d'électrification et de changements climatiques. Cette loi a constitué le point de départ d'une stratégie du gouvernement de réduire assez rapidement le grand chantier de la transition énergétique aux seuls aspects d'un plan d'électrification. Cette vision trouvera son expression dans le *Plan pour une économie verte* (PEV). La transition énergétique s'y retrouvera réduite à « l'électrification de notre économie »¹ au détriment d'un plan ambitieux de réduction des GES. C'est le parti-pris de l'amélioration de la position concurrentielle comme création de richesse qui fait basculer les enjeux de la transition énergétique vers ceux de la croissance verte.

L'IREC avait d'ailleurs émis des réserves sur la pertinence d'un tel plan alors que tous les matériaux et instruments d'une transition réussie étaient déjà

¹ François Legault, page II, Plan pour une économie verte, 2020.

disponibles² ou, du moins, accessibles. C'est donc la quête de richesse³, ou plus concrètement de points de PIB, qui devient le moteur de la transition énergétique. L'électrification des transports et de l'industrie apparaissent comme des opportunités économiques qui se retrouvent au cœur du *Plan pour une économie verte* (PEV). Très vite, il apparaîtra que c'est moins le transport que l'industrie automobile et la voiture solo qui seront les cibles véritables de l'ambition de décarbonation. L'électrification devient d'abord une occasion d'affaires. Pour la saisir, les décisions politiques devront s'aligner avec cohérence. Pour cela, il faut donc rendre disponibles les ressources minérales⁴, le potentiel de la biomasse⁵ et maintenant la production d'électricité du Québec⁶ à des intérêts économiques privatisés. Cette vision des choses instrumentalise Hydro-Québec et met la société d'État et son développement au service d'un développement exogène. L'offre énergétique doit suivre une demande caractérisée par l'opportunité d'une croissance verte.

III. L'offre énergétique

Énergie patrimoniale et postpatrimoniale

Comme nous avons pu le documenter dans une note précédente, le modèle de la privatisation de la production énergétique est déjà mis en place. L'industrie éolienne en est le premier fruit. Le concept d'énergie patrimoniale, et conséquemment celui d'énergie postpatrimoniale, permet de sanctuariser l'héritage de la nationalisation, tout en permettant d'intégrer la production privatisée d'électricité. Quand, en 2014, le gouvernement décide que ce seront les consommateurs qui paieront en priorité l'énergie postpatrimoniale, on vient de garantir les revenus des producteurs privés par la contribution forcée des Québécois. Si cet arrangement augmente les tarifs pour la clientèle, Hydro-Québec, comme les municipalités du Québec, ne profitera pas des bénéfices issus de développement des énergies renouvelables qui devraient leur revenir.

C'est par décret que le gouvernement peut décider de privilégier ces filières de production énergétique en définissant les paramètres des appels d'offres imposés à Hydro-Québec. Si Hydro-Québec reste l'intégrateur de l'approvisionnement en électricité au Québec grâce à sa puissance hydroélectrique, sa capacité de transport et son infrastructure de distribution, il doit aussi être capable de maintenir l'intégrité du service public en électricité. Cela mettra inévitablement la

² <https://irec.quebec/publications/notes-intervention/un-plan-pour-une-economie-verte-ou-une-politique-de-transition>

³ François Legault, page II, Plan pour une économie verte, 2020.

⁴ <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques>

⁵ <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>

⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2025413/hydrogene-megawatts-electricite-ministre-hydro-quebec>

pression sur la tarification et la fiabilité du réseau, les deux services publics les plus visibles pour la clientèle d'Hydro-Québec.

Autoproduction

L'élargissement du concept d'autoproduction à des territoires dont les autoproducteurs ne sont pas propriétaires permet de développer des projets dont la finalité est d'user de l'avantage concurrentiel fourni par l'histoire de la nationalisation d'Hydro-Québec. Ainsi, un projet éolien comme celui de RioTinto⁷ repose sur l'héritage de la production privée hydroélectrique prénationalisation, avec notamment une large infrastructure hydroélectrique (3 144 MW). Il profite aussi du contexte foncier issu de la nationalisation, soit l'exemption de taxes municipales pour les « installations de production électrique »⁸. Le concept d'autoproduction sert de paravent, car il s'agit en réalité de délocalisation de la capacité productive.

Le projet TES Canada l'illustre grâce à l'octroi d'un bloc d'énergie⁹. L'entreprise peut procéder à son projet « d'autoproduction » dont les paramètres consistent à installer des infrastructures énergétiques sur des terres agricoles¹⁰ situées bien loin de son usine. C'est donc une brèche dans le monopole de transport et distribution d'Hydro-Québec par la création d'un réseau électrique pour ses futures 140 éoliennes. Les distorsions ne s'arrêtent pas là. Contrairement à Hydro-Québec qui encadre les redevances pour les communautés concernées dans ses appels d'offres¹¹, TES Canada peut profiter d'un vide réglementaire pour mettre en concurrence les acteurs agricoles et négocier ses sites d'implantation. TES Canada profite donc de deux éléments centraux liés au développement d'Hydro-Québec : une énergie à bon prix et une exemption de taxes municipales.

Le rôle de la Régie

Le changement de paradigme affecte également le rôle de la Régie de l'énergie. Elle a été créée dans la foulée de l'ALENA pour permettre à Hydro-Québec de participer au marché nord-américain. Ses prérogatives ont beaucoup évolué depuis 1996. Si, au départ, elle était un instrument de régulation des relations entre les trois divisions (production, transport et distribution) créées pour se conformer aux exigences du libre-échange et pour encadrer la tarification, la production énergétique en sera exclue dès 2001 avec l'introduction du concept d'énergie patrimoniale. Depuis 2019, et l'adoption de la loi 34 permettant la fixation des tarifs d'électricité selon le taux d'inflation, la Régie a perdu une partie de son

⁷ <https://energie.riotinto.com/energie-electrique/installations/>

⁸ M.-C. Prémont, « Hydro-Québec et le délestage des grandes régions productrices d'hydroélectricité », in Robert Bernier (éd.), *Les défis québécois : conjonctures et transitions*, PUQ, 2014, p. 48.

⁹ <https://ici.radio-canada.ca/carbone/reportage/document/nouvelles/article/2011508/transition-energetique-quebec-decarbonation-politique>

¹⁰ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2049574/eoliennes-tes-sondage-upa-mauricie>

¹¹ 5000 \$/MW de puissance installée

mandat qui permettait, à travers des causes tarifaires annuelles, d'encadrer l'établissement des coûts et d'impliquer les représentants de la société civile. Cette décision fut revue en 2023 en limitant le taux d'inflation à 3%.

L'interfinancement entre les différentes clientèles (résidentielle, industrielle) est une des préoccupations importantes pour la Régie de l'énergie dans l'examen de la tarification. L'ensemble des intervenants qui participent à ses audiences a toujours tenu à exercer une vigilance rigoureuse pour éviter des injustices dans la répartition des coûts entre les clientèles et la Régie a réussi à assurer des arbitrages qui ont garanti une stabilité certaine dans l'évolution des tarifs. Cette stabilité est remise en cause par les dernières augmentations tarifaires qui font porter sur les PME la principale hausse en 2024¹². C'est donc la fin du taux d'interfinancement historique qui est amorcée par le gouvernement. Cette transformation constitue un élargissement des règles de concurrence inhérente à la logique de marché.

IV. La demande énergétique

Transports

Le secteur des transports est le principal contributeur aux émissions de GES au Québec et pour cette raison doit être la première cible d'un plan de réduction de GES¹³. Une combinaison de plusieurs actions complémentaires doit être mise en œuvre pour y parvenir. Cependant, un choix technologique a été fait dans le cadre du plan pour une économie verte (PEV), soit celui de l'électrification. Cela entraînera une forte augmentation de la demande en électricité avec l'infrastructure de recharge qui l'accompagne. L'électrification des transports est certes nécessaire, mais une révision des modes de transport de marchandises comme la production d'un nouveau plan de mobilité durable doivent suivre. Ce n'est pas seulement l'électrification de l'auto solo qu'il faut viser, c'est un réel et ambitieux plan d'aménagement des infrastructures de transport qu'il faut penser.

Clientèle industrielle

L'électrification des procédés industriels est une voie nécessaire afin de permettre la réduction des émissions de GES au Québec. Cela augmentera aussi les besoins en énergie électrique. Il existe aussi de nombreux projets industriels liés à la transition énergétique qui verront le jour dans les prochaines années en réponse à une stratégie gouvernementale pour attirer de nouveaux acteurs. Ils créeront une pression additionnelle pour leur approvisionnement en électricité. Si certaines barrières technologiques pouvaient être levées, plusieurs procédés

¹² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2043741/hydro-quebec-electricite-industries-commerce>

¹³ Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2024. État de l'énergie au Québec 2024, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec

resteraient tout de même dépendants de résidus de raffinage, le coke de pétrole, par exemple.

Stratégie commerciale

De nombreuses initiatives portées par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (à commencer par celle d'ajouter la responsabilité « Énergie » à sa mission) permettent de percevoir un effort coordonné pour attirer de nouvelles industries sur le territoire québécois. Une stratégie commerciale se dessine clairement, portée par un ministre de l'Économie qui mène le dossier à grande vitesse :

- La sélection de projets industriels par l'allocation de blocs d'énergie peut se faire pour tous les projets de plus de 5 MW depuis l'adoption de la loi 2 en 2023¹⁴. La première vague compte 11 projets industriels à hauteur de 1 000 MW¹⁵.
- Le PAFI ou Programme d'Aide Financière à l'Investissement est déjà disponible depuis 2016 et permet de contourner les règles d'interfinancement entre les différentes clientèles à même les dividendes d'Hydro-Québec.¹⁶
- Le développement d'une filière batterie étant à l'ordre du jour, les perturbations et les risques pour le tissu industriel québécois comme la demande en électricité des prochaines années augmentent¹⁷. La vallée de la transition, dont la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIP) est l'acteur principal, devra notamment faire des choix d'approvisionnement énergétique pour ses futures usines. La centrale Gentilly II (ou une autre solution nucléaire comme cela a été évoquée) et la centrale au gaz naturel de TC Énergie sont notamment des infrastructures qui pourraient être mises à disposition pour ces nouvelles industries.

PME

Le développement exogène d'une filière batterie annonce des perturbations pour les filières industrielles québécoises et l'écosystème de PME qui en dépend. L'augmentation tarifaire annoncée aura un impact sur compétitivité des entreprises et modifiera l'environnement économique des entreprises

¹⁴ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/adoption-du-projet-de-loi-no-2-hausse-des-tarifs-dhydro-quebec-limitee-a-3-pour-les-quebecois-45784>

¹⁵ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2025413/hydrogene-megawatts-electricite-ministre-hydro-quebec>

¹⁶ <https://www.journaldemontreal.com/2024/02/21/tout-le-monde-sest-garroche-les-rabais-deelectricite-de-20-font-saliver-les-grands-industriels>

¹⁷ <https://fredericlaurin.com/batteries/>

québécoises. Ces impacts ne seront pas sans effets sur les structures industrielles locales et régionales.

La clientèle résidentielle

Une des principales annonces de novembre 2023 fut de limiter l'augmentation de 3% pour la clientèle résidentielle jusqu'à la fin du plan d'action d'Hydro-Québec en 2035, dans la continuité de la loi 2 adoptée plus tôt en 2023. Sachant que l'adoption des tarifs par la Régie de l'Énergie n'est plus à l'ordre du jour, il est à prévoir que cela aura un impact sur l'interfinancement entre les différentes clientèles d'Hydro-Québec.

Le chauffage est l'usage principal de l'énergie pour le secteur résidentiel, comme pour le secteur commercial et institutionnel¹⁸. Pour Hydro-Québec, cela correspond à 20 703 MW (dont 14 949 MW pour le seul secteur résidentiel) de besoin en puissance sur un total de 40 120 MW en 2023-2024¹⁹, soit la moitié de la demande en période de pointe. La réduction des besoins en chaleur reste donc un élément qui devrait être central dans un objectif de transition. C'est ce que l'IRÉC a proposé à travers sa proposition de stratégie thermique déposée en novembre 2023²⁰.

V. Hydro-Québec en action

Le plan d'action 2035

L'année 2023 a été une année de changement de PDG, mais aussi de stratégie pour Hydro-Québec. Dorénavant, Hydro-Québec doit répondre aux ambitions de croissance verte du gouvernement du Québec. Une demande à la hausse provoquée par la mise en œuvre du PEV va entraîner une augmentation de l'offre au-delà des prévisions de la demande qui ont déjà été effectuées par Hydro-Québec dans son dernier plan d'approvisionnement 2022²¹. C'est ainsi qu'Hydro-Québec annonce dans son plan d'action 2035 une augmentation de l'offre énergétique qui s'éloigne des prévisions déjà été rendues publiques à propos de l'évolution de la demande dans les exercices antérieurs de planification : 17 500 MW d'infrastructures de production énergétique pour répondre à 9000 MW de besoins en puissance. Ce grand chantier va nécessiter la construction de lignes de transport sur tout le territoire en plus d'un investissement additionnel pour améliorer la qualité du réseau de distribution. Le plan n'accorde pas une grande

¹⁸ Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2024. État de l'énergie au Québec 2024, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec

¹⁹ Régie de l'énergie, HQD2, DOC2, R-4210-2022

²⁰ <https://irec.quebec/publications/autres/vers-une-strategie-thermique-pour-le-quebec-une-composante-necessaire-de-toute-transition-energetique>

²¹ R-4210-2022

place aux gains réalisables par l'amélioration de l'efficacité énergétique, avec un objectif additionnel de 0,4 % annuel de réduction des besoins en puissance.²².

Hydro-Québec dit souhaiter agir avec transparence et se soucier de concertation dans le cadre de son plan d'action. Ce n'est pas seulement nécessaire, c'est indispensable pour maintenir l'acceptabilité sociale de ses initiatives et pour rester un instrument essentiel à la sécurisation de l'avenir énergétique du Québec. Cela reste néanmoins difficilement réalisable dans le contexte de précipitation qui entoure les annonces qu'elle multiplie. Il serait pourtant nécessaire de prendre le temps de tenir une réflexion collective approfondie. Ce grand chantier annoncé ne s'inscrit pas en pure continuité avec son rôle et sa mission : il mise sur une contribution majeure des acteurs privés. Cette contribution change beaucoup de choses sur la place qu'Hydro-Québec occupera dans l'économie du Québec, comme nous avons pu le démontrer dans une note précédente sur la privatisation de la production énergétique éolienne²³. Ce plan annonce en fait une délégation de l'aménagement des infrastructures énergétiques de production sur le territoire à des intérêts privés, ce qui l'éloigne considérablement des objectifs définis lors de la nationalisation. Hydro-Québec conservera cependant les infrastructures de transport et de distribution qui resteront sous le contrôle de la Régie de l'énergie.

L'impact sur le territoire

Le plan prévoit également la construction de futurs barrages et de centrales de pompage/turbinage. Cela va nécessairement avoir des impacts importants sur les écosystèmes et modifier l'usage et le statut des territoires ancestraux des Premières Nations. C'est dans ce contexte, par exemple, que le gouvernement a intensifié ses négociations avec certains groupes de la nation innue, aussi bien pour régler d'anciens contentieux que pour favoriser la conclusion d'ententes avec les promoteurs privés.²⁴ C'est notamment ce qui se profile derrière les déclarations d'intérêt pour les sites de futurs projets de barrages tels que ceux de Petit-Mécatina ou Gull Island.

La décision du gouvernement de déléguer à une entreprise privée, pour son autoproduction, sans décret ou règlement, le développement d'un parc éolien sur un territoire agricole soulève d'énormes enjeux pour la protection du territoire agricole et, plus généralement, pour le contrôle et la planification de l'aménagement du territoire. Des rejets clairs ont déjà été signifiés par plusieurs

²² Les besoins en puissance de 2023-2024 sont de 40 000 MW. L'objectif de 1 800MW additionnels au plan d'approvisionnement 2022 correspond à une réduction sur 11 ans de 4,5%. Les objectifs totaux d'Hydro-Québec correspondent à 1% annuel en énergie, Plan d'action d'Hydro-Québec et plan d'approvisionnement inclus.

²³ <https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/la-privatisation-de-lenergie-eolienne-et-limpact-sur-la-mission-dhydro-quebec>

²⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2049390/reconciliation-innus-pessamit-hydro-quebec-entente-electricite-territoire-barrages-eolien>

parties prenantes²⁵. Cela renvoie également au questionnement des limites et de la définition de ce qui est considéré comme de l'autoproduction. Des installations de production éloignées du site industriel et de l'électricité transportée par un réseau au statut encore indéterminé ne manquent pas de soulever de sérieuses réserves sur l'insertion de ces projets dans le tissu industriel et la structure économique locale et régionale. L'absence de rôle actif des autorités locales dans la conception des projets soulève des réticences que la question des redevances ne semble pas parvenir à vaincre. Les règles de partage des revenus tirés du développement de l'énergie postpatrimoniale soulèvent, en effet, bien des hésitations²⁶.

Les transformations du paysage et les conflits d'usage susceptibles de se produire dans les communautés accentuent le sentiment chez beaucoup d'élus municipaux d'une perte de contrôle, sans compter que plusieurs estiment que ce sont les conseils municipaux qui seront les premiers interpellés par les enjeux d'acceptabilité sociale et de préservation de la cohésion communautaire.

Les risques pour le Québec

Le contrat de Churchill Falls est une réelle aubaine pour Hydro-Québec qui en profite pour proposer les prix les plus bas en électricité en Amérique du Nord. La fin de ce contrat nécessitera une renégociation qui n'est pour l'instant pas prioritaire. L'échéance de 2041 est cependant remise en question devant la possibilité d'accroître l'offre énergétique par la construction éventuelle d'un barrage à Gull Island sur le fleuve Churchill qui pourrait être facilitée par l'agrandissement d'une entente renouvelée et devancée. Le gouvernement du Québec a déjà fait des ouvertures en ces sens et s'y prépare déjà²⁷.

Depuis l'époque où il craignait des surplus et brandissait la fameuse « spirale de la mort », le gouvernement du Québec a entrepris de développer son offre d'exportation à New York et en Nouvelle-Angleterre en plus des contrats actuels au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Vermont. Cela permet à Hydro-Québec de toucher de nouveaux revenus, mais cela l'obligera de plus en plus à composer avec un contexte de concurrence commerciale pour trouver une place dans un marché qui sera inondé par des volumes d'énergies renouvelables (principalement éoliennes « offshore ») résultat du récent « *Inflation Reduction Act* » du gouvernement américain. Le corridor éolien maritime américain étant le même que celui des infrastructures éoliennes québécoises, le potentiel de revente sur les marchés risque d'être réduit.

²⁵ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2049574/eoliennes-tes-sondage-upa-mauricie>

²⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2046564/energie-eolienne-protection-environnement-opposition>

²⁷ <https://www.ledevoir.com/societe/803967/contrat-churchill-falls-continue-faire-jaser-terre-neuve-labrador>

Les prévisions climatiques²⁸ sont, elles, positives pour la capacité hydroélectrique des centrales d'Hydro-Québec grâce à une augmentation des précipitations dans le nord du Québec. Mais il y aura plus d'épisodes de grands vents ou de gel/dégel, ce qui mettra à mal les infrastructures de transport et de distribution. Cela pose tout un défi pour la société d'État qui s'est déjà dotée d'un plan d'adaptation pour son infrastructure antérieure à son plan d'action.

Le grand chantier proposé par la nouvelle administration d'Hydro-Québec va demander une grande capacité d'investissement et d'endettement. Il sera donc nécessaire de profiter de la cote d'Hydro-Québec, une des plus élevées pour une société d'utilité publique en Amérique du Nord. Aussi, contrairement à l'époque du grand chantier de la Baie-James, le Québec s'est doté d'institutions financières capables de répondre au besoin de la société d'État. Dans ce contexte, le recours au privé n'apparaît ni nécessaire ni justifié, du moins la démonstration de sa pertinence reste à faire.

VI. Un débat nécessaire

Il ne s'agit, dans ce document, que de tenter un premier débroussaillage des enjeux pour faciliter l'examen de quelques-unes des multiples facettes de la transition énergétique pour Hydro-Québec. La brève synthèse ici présentée reste bien imparfaite. Il faudrait engager des analyses plus fines, sans compter les dimensions majeures qui restent à explorer. On pense notamment à des thématiques comme celle du rôle d'Énergir dans le système énergétique, ou encore la place des importations d'hydrocarbures, la production de biocarburants, etc. Il y a aussi des nuances à apporter à chaque projet en fonction du milieu dans lequel il s'inscrit.

Il n'y a pas à s'y tromper, le plan de transition énergétique actuel est centré sur la mise à disposition des ressources du Québec pour l'électrification de l'économie du Québec et ainsi satisfaire une croissance verte. Ce sont moins les tonnes de GES que les points de PIB qui sont visés aujourd'hui. Un débat sur l'avenir énergétique du Québec et donc d'Hydro-Québec dans le contexte d'une nécessaire transition énergétique doit être tenu.

Le Québec n'est pas tout seul et doit bien évidemment composer avec un contexte énergétique, économique, politique et climatique qui va influencer sur ses prises de décision. La souveraineté énergétique du Québec, portée par Hydro-Québec, est en jeu et le choix d'avenir pour Hydro-Québec demande une adhésion forte de la population. Cela demandera un débat large et en profondeur qui ne peut se faire dans la précipitation.

²⁸ <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-11-11/plan-d-adaptation-aux-changements-climatiques-d-hydro-quebec/plus-de-tempetes-et-plus-d-eau-a-prevoir.php>